

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 23 septembre 2024 à 17 h 15, à laquelle sont présents monsieur le maire Martin Dulac, mesdames les conseillères Magalie Taillon et Tanya Czinkan, ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Frédéric Lavoie et François Jean.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire Martin Dulac.

Monsieur Sébastien Gagnon, directeur général, ainsi que Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière, sont également présents.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-246**

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de convocation pour cette séance extraordinaire a dûment été donné, aux membres du conseil municipal, y compris les membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance ainsi que la réception d'accusé réception à cet effet pour attester de la connaissance de ladite séance extraordinaire, tel que requis par les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

La séance extraordinaire et ce qui en découle, est déclarée ouverte à 17 h 15;

Il est,  
PROPOSÉ par madame Magalie Taillon  
APPUYÉ par madame Tanya Czinkan  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
  - 1.1 Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Première période de questions
- 2. COMMUNICATIONS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ**
- 3. ADMINISTRATION**
  - 3.1 Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
- 4. TRÉSORERIE ET FINANCES**
- 5. AVIS DE MOTION**
- 6. RÈGLEMENTS**
- 7. GESTION DU TERRITOIRE**

**8. RESSOURCES HUMAINES**

**9. SERVICES TECHNIQUES ET DES ESPACES PUBLICS**

9.1 Autorisation – Modification de contrat – Réparation chargeur sur roues – John Deere 544J

**10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS**

**11. AFFAIRES COURANTES**

11.1 Période de questions

11.2 Levée de la séance

« ADOPTÉE »

**Première période de questions**

---

Le président de l'assemblée invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Aucune question n'est posée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-247**

Adoption – Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-364 par laquelle le conseil municipal adoptait la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

CONSIDÉRANT la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* sanctionnée le 27 mars 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi modifie l'article 81.19 de la *Loi sur les normes du travail* afin d'y préciser ce que la politique en matière de harcèlement psychologique ou sexuel doit entre autres prévoir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à jour sa politique en matière de harcèlement psychologique ou sexuel afin de tenir compte des changements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil municipal adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

QUE la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2019 soit abrogée.

« ADOPTÉE »

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-248**

Autorisation – Modification de contrat – Réparation chargeur sur roues – John Deere 544J

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2024-227 autorisant l'octroi de contrat à l'entreprise J-Tech Mécanique pour les réparations urgentes et autres réparations préventives sur le chargeur sur roues John Deere 544J;

CONSIDÉRANT QUE des réparations supplémentaires doivent être réalisées sur le chargeur sur roues John Deere 544J engendrant un dépassement de coût de 6 432,51 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT le *Règlement 422-00-2020 sur la gestion contractuelle* et son amendement;

CONSIDÉRANT QUE le dépassement de coût ainsi autorisé par le directeur général doit par la suite être autorisé par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, directrice des Services de la trésorerie et des finances et trésorière, certifie qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si récépé au long;

QUE le conseil municipal prend acte de la modification du contrat pour les réparations supplémentaires du chargeur sur roues John Deere 544J à l'entreprise J-Tech Mécanique, au montant de 6 432,51 \$, plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise une appropriation provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, d'un montant maximal de 6 432,51 \$, plus les taxes applicables, afin de pourvoir aux dépenses reliées à cette modification du contrat.

« ADOPTÉE »

**Période de questions**

---

Le président de la séance invite les personnes présentes à poser leur question.

Les membres du conseil municipal répondent aux questions posées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-249**

Levée de la séance

---

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,  
PROPOSÉ par madame Tanya Czinkan  
APPUYÉ par madame Magalie Taillon  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :

QUE la séance soit levée à 17 h 18.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques  
et greffière,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard